

## 1 Le projet de l'ALL

L'association Amicale Laïque de Longchamp a pour but de soutenir les activités des établissements scolaires publics d'enseignement du quartier Barberie (écoles Longchamp, Mulotière, Barberie et Lafont) et de proposer des activités d'initiation artistiques et sportives accessibles à tous.

Créée en 1937 en tant qu'association loi 1901 (déclarée le 22 mai 1937), l'ALL avait à sa création 2 objets : contribuer aux projets du groupe scolaire Longchamp, et proposer de « saines distractions » aux anciens et anciennes élèves des écoles.

**22 mai 1937. AMICALE LAÏQUE DE LONGCHAMP.**  
**Objet: venir en aide aux élèves du groupe scolaire et occuper les loisirs des anciens, anciennes élèves et amis des écoles en leur offrant de saines distractions. Siège: groupe scolaire de Longchamp, avenue du vélodrome, Nantes.**

Depuis au moins 30 ans, le rayon d'action de l'ALL s'est élargi aux autres écoles publiques du quartier, et les activités concernent tous les habitants du quartier, qu'ils soient enfants, ados ou adultes, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans le privé.

### ***Association loi 1901***

Selon la loi 1901, une association est constituée de 4 éléments fondateurs :

- 1 - La définition d'un objet pour l'association.
- 2 - La réunion d'au moins deux personnes partageant le projet.
- 3 - La liberté de mettre en commun des connaissances et des activités.
- 4 - La gestion désintéressée : les dirigeant.e.s de l'association sont des bénévoles et ne sont pas intéressés financièrement par les buts de l'association.

De même, les membres ne peuvent en aucun cas améliorer leur patrimoine personnel.

### ***Affiliée à la FAL44, dans le réseau de la Ligue de l'enseignement***

En adhérent à l'Amicale Laïque de Longchamp, chaque membre adhère également à la **Fédération des Amicales Laïques de Loire Atlantique (FAL44)**, qui est une des 103 fédérations départementales de la **Ligue de l'enseignement**.

La Ligue de l'enseignement est un mouvement laïque d'éducation populaire, fondée en 1866 par Jean Macé (inspiré par la Ligue de l'enseignement belge fondée en 1864). Ce mouvement rassembla au XIX<sup>ème</sup> siècle de nombreuses personnalités impliquées dans la construction du projet républicain en France, notamment pour l'instauration de l'instruction publique gratuite, laïque et obligatoire.

De nos jours, la Ligue de l'enseignement rassemble (en France) 30 000 associations, 500 000 bénévoles et 1,6million d'adhérents.

Sources : <https://memoires.laligue.org/quest-ce-que-la-ligue-de-lenseignement>  
<https://vimeo.com/344117737>

En 2019-2020, l'ALL comprenait 234 membres adhérents, et proposait 12 activités culturelles, artistiques et/ou sportives, pour enfants et adultes.

## 2 Les activités proposées en 2020-2021

Les activités proposées étaient: Arts plastiques (CP-CM), Eveil musical (MS-GS et GS/CP) et Initiation musicale (CP-CE1), Initiation danse (GS à CE1), Multisports (5-7 ans, 8-10 ans), Percussions africaines (enfants et adultes), Guitare enfants / adultes, Théâtre enfants+adultes, Yoga, Gym, Badminton.

L'association nationale **Lire et faire lire** est développée dans chaque département par deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Les lecteurs bénévoles de **Lire et faire lire** sont adhérents de l'ALL ; ils et elles proposent des temps de lecture aux enfants dans les écoles de notre secteur

Les activités pour les enfants sont proposées à des tarifs réduits pour être **accessibles à tous**.

Les activités pour adultes compensent en général les déficits des activités pour les enfants.

L'ALL utilise gratuitement 2 salles de l'école Longchamp et loue des salles d'établissements publics à un coût modique (gymnase Diane et gymnase du collège Berlioz), ce qui permet également des coûts d'inscription réduits.

Certaines activités sont proposées **directement après l'école**, à partir de 16h30.

Pour les activités débutant à 16h30 :

Les élèves scolarisés à l'école Longchamp étant de 16h00 à 16h30 sous la

responsabilité de l'équipe d'animateurs du périscolaire, une animatrice ou un animateur se charge de rassembler les enfants avant leur séance (avec signature d'une décharge par les parents).

Les élèves scolarisés dans d'autres écoles doivent arriver avant 16h30, compte tenu des restrictions d'accès à l'école après 16h30 qui ferme de 16h30 à 17h30. Tout élève arrivant après 16h30 ne pourra rejoindre son cours.

L'intervenant(e) prend alors en charge ses élèves (de Longchamp et d'autres écoles) pour les emmener à leur activité.

Pour chaque activité s'effectuant sur le temps d'accueil périscolaire (de 16h30 à 18h30), il est nécessaire d'établir **une liste des enfants** et de la donner à la responsable de l'accueil périscolaire, ainsi que l'ensemble des décharges pour l'accueil périscolaire. Ces listes (une par séance) doivent indiquer quels enfants viennent d'autres écoles que Longchamp.

De plus, il est important de préciser aux parents (le répéter si nécessaire) que les enfants ne peuvent retourner à l'accueil périscolaire après en avoir été désinscrits et donc après l'activité.

Pour ce qui est des activités débutant à 17h30 :

Les portes de l'école ouvrent à nouveau à 17h30. Il est possible à nouveau d'accéder aux locaux.

Pour les élèves scolarisés à l'école Longchamp jusqu'à 17h30 sous la responsabilité de l'équipe d'animateurs du périscolaire, une animatrice ou un animateur se charge de rassembler les enfants avant leur séance (avec signature d'une décharge par les parents). Les élèves scolarisés dans d'autres écoles peuvent rejoindre à partir de 17h30

L'intervenant(e) prend alors en charge ses élèves (de Longchamp et d'autres écoles) pour les emmener à leur activité.

Pour chaque activité s'effectuant sur le temps d'accueil périscolaire (de 16h30 à 18h30), il est nécessaire d'établir **une liste des enfants** et de la donner à la responsable de l'accueil périscolaire, ainsi que l'ensemble des décharges pour l'accueil périscolaire. Ces listes (une par séance) doivent indiquer quels enfants viennent d'autres écoles que Longchamp.

| Activité                             | Lieux et horaires   | Groupes / Age  | Adhésion Activité              |
|--------------------------------------|---|--|--------------------------------|
| <b>Eveil Musical</b>                 | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Mardi: 16h30 – 17h30 *<br>Mardi : 17h30 – 18h30 *<br>Samedi 10h – 11h / 11h – 12h *                  | groupe PS / MS<br>groupe CP / CE1<br>groupe GS / CP                                      | 4€ + 12                        |
| <b>Initiation danse</b>              | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Jeudi: 17h30 – 18h30 *<br>Vendredi: 16h30 – 17h30 *  | CP / CE1 / CE2<br>GS / CP  | 4€ + 12                        |
| <b>Ecole du sport Multisports</b>    | <b>Gymnase collège Berlioz</b><br>Mercredi: 16h30 – 17h25 *<br>Mercredi: 17h35 – 18h30 *  | 5 / 7 ans<br>8 / 10 ans  | 4€ + 11                        |
| <b>Initiation chinois</b>            | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Vendredi: 16h30 – 17h30 *<br>Vendredi: 17h30 – 18h30 *<br>Vendredi: 18h30 – 19h30 *                  | CE2 à CM2, avancés<br>CE2 à CM2, débutants<br>Adultes                                    | 4€ + 15<br>4€ + 15<br>17€ + 21 |
| <b>Arts plastiques</b>               | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Jeudi 16h30-18h30  | à partir du CP   | 4€ + 24                        |
| <b>Percussions Initiat* / jeunes</b> | <b>Materneh - Ile Longchamp</b><br>Mercredi: 16h30 - 17h30<br>17h45 – 18h45<br>Mercredi 19h – 20h                                       | 8 / 14 ans<br>8 / 14 ans<br>adultes  | 4€ + 15                        |
| <b>Guitare enfants / ados</b>        | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Lundi: 17h-18h / 18h-19h / 19h-20h *<br>Mercredi: 15h-16h / 16h-17h<br>17h-18h / 18h-19h / 19h-20h * | À partir de 9 ans  | 4€ + 30                        |
| <b>Guitare adultes</b>               | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Lundi ou Mercredi: 20h - 21h   | adultes  | 17€ + 37                       |
| <b>Théâtre Jeunes</b>                | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Lundi: 16h30 - 18h00<br>Lundi: 18H00 - 19h30   | Gp1 : CM1-CM2-6 <sup>ème</sup><br>Gp2 : 6 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> | 4€ + 17                        |
| <b>Théâtre adultes</b>               | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Mardi: 20h00 – 21h30   | adultes  | 17€ + 25                       |
| <b>Gym dynamique</b>                 | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Jeudi: 19h00 – 20h00 *<br>Jeudi: 20H00 – 21h00 *   | adultes / ados<br>(à partir de 16 ans)   | 17€ + 13                       |
| <b>Yoga (hatha yoga)</b>             | <b>Ecole primaire Longchamp</b><br>Mercredi: 18h30 – 19h45<br>20H00 – 21h15   | adultes tous niveaux   | 17€ + 24                       |
| <b>Badminton loisir</b>              | <b>Gymnase rue Diane</b><br>Samedi: 10h00 - 11h30<br>11H30 - 13h00  | adultes  | 17€ + 8                        |
| <b>Lire et faire lire</b>            | <b>Ecoles maternelles Barberie, Longchamp et Lafont</b><br><a href="http://www.lireetfairelire.org">www.lireetfairelire.org</a>         | bénévoles de 50 ans et +   | 17€ ad                         |

Figure 2: liste des activités 2021-2022

### 3 Le fonctionnement de l'association

Notre association est animée par des **adhérents bénévoles**, qui prennent les décisions au sein d'un **Conseil d'Administration (CA)**, qui est élu lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

### ***Adhérents, référents, membres du CA, bureau***

Il faut **adhérer** à l'association pour bénéficier des activités qu'elle organise. De plus, l'association a besoin des contributions bénévoles de **référents d'activités** – voir ci-dessous – dont certains participent aux décisions prises en **Conseil d'Administration**.

Le CA désigne en son sein un.e **président.e**, un.e **trésorier.e** et un.e **secrétaire**. Le « **bureau** » ainsi constitué anime l'association et assume les **responsabilités** légales et financières **au nom du CA**. C'est donc bien le CA qui assume collectivement les décisions prises et les responsabilités, non les seuls président.e, trésorier.e et secrétaire.

D'après les statuts révisés en 2019, des vice-président.e.s, vice-trésorier.e.s et vice secrétaire.s peuvent être désignés au sein du CA pour aider les membres du bureau et co-animer la vie de l'association. La déclaration des dirigeants de l'association à la préfecture (après chaque changement de membres du bureau) ne peut néanmoins compter qu'un.e président.e, un.e trésorier.e et un.e secrétaire.

### ***AG ordinaire et exercice calé sur l'année scolaire***

Notre activité est calée sur le calendrier scolaire, les comptes pour un exercice comptable sont donc faits entre septembre de l'année N-1 et août de l'année N, et le bilan est approuvé par l'AG ordinaire au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice. L'AG ordinaire annuelle a donc lieu normalement entre novembre de l'année N-1 et février de l'année N.

Remarque : l'exercice 2019-2020 n'a pu être validé qu'en juin 2021, l'AG ordinaire n'ayant pas pu être rassemblée avant (pandémie de COVID-19, gestes barrières, pd d'accès aux locaux associatifs...). L'Etat français a alors autorisé le report au-delà des 6 mois (ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020).

### ***Les statuts de l'association***

Ils définissent les règles de fonctionnement de l'association.

La modification des statuts doit être validée par un vote des tous les adhérents (AG extraordinaire) et doit être déclarée à la Préfecture.

La dernière modification des statuts date de 2019. Elle a introduit la possibilité

pour les **référents d'activité** de ne pas être nécessairement élus au Conseil d'Administration, certains référents ayant de difficultés à être présents à la plupart des réunions de CA. Voir § *le rôle de référent.e* ci-dessous.

En cas de départ d'un membre du CA en cours de mandat (en juin par exemple), son/sa remplaçant.e peut être élu.e lors de l'AG suivante ou coopté par les membres du CA en place. Ce qui permet d'assurer le renouvellement des forces vives en cours d'exercice (en particulier lors de la césure de l'été, pour la préparation de la rentrée scolaire), d'avoir un nombre suffisant de membres actifs et que les décisions continuent d'être prises collectivement lors des réunions du CA.

### ***Le rôle de référent.e***

La/le référent.e d'activité fait le lien entre l'intervenant, les adhérents et le CA, notamment en étant présent assez régulièrement au début ou à la fin des séances d'activité.

L'ALL incite les référents à faire partie de son conseil d'administration, mais ce n'est pas une obligation. Le CA se réunit au moins 6 fois par an, en soirée et en dehors des vacances scolaires.

Le rôle du référent ou de la référente d'activité est le suivant:

- **Préparation et gestion des inscriptions (rentrée scolaire) :**

- Participation à la soirée inscription,
- Pour les activités UFOLEP (gym et multisports) : réunion de rentrée de l'UFOLEP
- Suite aux inscriptions :
  - mettre à jour le calendrier des séances, le transmettre au bureau ;
  - octobre : remettre les règlements au trésorier, et la liste « inscriptions » \*\*;
  - donner à l'intervenant une liste d'urgence (contacts des parents) ;
  - transmettre à l'équipe du périscolaire de Longchamp les décharges de responsabilité (enfants de Longchamp passant du périscolaire aux activités) ;

\*\* liste inscriptions : fichier tableur fourni par le bureau regroupant toutes les infos utiles : nom, date de naissance, coordonnées, école autre que Lgchp°, paiements

- **Tout au long de l'année :**

- informer les adhérents sur les évolutions éventuelles de l'activité (infos transmises par le prof ou par l'ALL)
  - en cas de retard ou d'absence du prof, prévenir les parents /adhérents par mail ou par SMS (possibilité de faire un groupe de contacts pour faciliter l'envoi), en informer aussi le trésorier.
  - transmettre aux adhérents quelques informations de l'ALL
  - relayer si besoin les demandes de l'intervenant à l'ALL
  - informer le CA en cas d'événement particulier (incident durant le cours, problème d'ambiance dans un groupe...)
  - en cas d'accident, faire une déclaration de sinistre APAC , avec l'aide d'un membre du bureau ou du CA (voir le dossier « assurances »).
- **Spectacle de fin d'année** : participer aux réunions de préparation (pour les activités théâtre, danse, guitare, percussions, hip-hop...)
  - **en fin d'année** :
    - récupérer la clé d'accès à l'école Longchamp (ou du gymnase) confiée à l'intervenant.e
    - sonder les adhérents ou parents sur leurs intentions de réinscription l'année suivante, en vue de préparer la rentrée de l'année suivante.

## ***Règlement intérieur et répartition des rôles***

La répartition des rôles entre les membres du CA est décrite dans un **règlement intérieur**, qui peut être relu chaque à début d'exercice (en septembre) et faire l'objet d'un vote du CA.

Voici une proposition de répartition des rôles au sein du bureau, avec le soutien du CA.

| <b>Tache</b>                                  | <b>Responsable</b> | <b>En support</b> | <b>Période</b>          |
|---|--------------------|-------------------|-------------------------|
| Convention d'occup° locaux                    | Président.e        |                   | Mai – juin              |
| Assurances                                    | Président.e        |                   | Mai – juin              |
| relat° avec la FAL, UFOLEP, Ville             | Président.e        |                   | Mai – juin ?            |
| Relation avec l'école et le périscolaire      | Bureau             | CA                | Septembre               |
| Prépar° CA : dates, ordre d jour, invitat°    | Président.e        |                   | toute l'année           |
| Mails aux adhérents, "newsletter"             | Président.e        | Secrétaire        | inscript°, AG, fête ... |
| Déclarat° Préf chang <sup>mt</sup> dirigeants | Président.e        | Secrétaire        | Après AG                |
| Tenir la comptabilité, encaisser, virer...    | Trésorier.e        |                   | toute l'année           |
| Conventions ALL /intervenants                 | Trésorier.e        | Président.e       | Juin/septembre          |
| boîte mail contact@all-nantes.fr              | Bureau             |                   | Toute l'année           |
| Compte-rendus des CA                          | Secrétaire         |                   | Toute l'année           |
| Registre asso, stockage informatique          | Secrétaire         |                   | Toute l'année           |
| Listes de mails : adhérents, référents, profs | Secrétaire         | référents         | octobre                 |
| Webaffiligue : enregistrement des adhérents   | Secrétaire         | Trésorier.e       | octobre, novembre       |
| Attestations d'inscription                    | Secrétaire         | Président.e       | novembre                |
| Site internet ...                             | Secrétaire         | CA                | Toute l'année           |
| Affiches : conception et tirage               | Secrétaire         |                   | août, septembre, mai    |



## ***Réunions du CA***

Le CA a habituellement besoin de se réunir 6 fois par an :

1. fin août : préparation de la séance d'inscriptions de rentrée (avec les nouveaux référents)
2. mi-septembre (1 semaine après la séance d'inscriptions) : compte des inscriptions, décision de maintenir ou pas des activités déficitaires
3. début octobre (après les 1ers séances et cours d'essai) : remise des chèques d'inscriptions etc.
4. après AG ordinaire annuelle : désignation du bureau par le CA.
5. Entre janvier et mai :
  - évolution éventuelle des rémunérations des intervenants et tarifs pour l'année scolaire suivante, et du tarif d'adhésion ;
  - organisation de la fête de fin d'année (peut être mené par un groupe hors CA)
6. juin : point sur les activités proposées l'année suivante (maintien, créations ...), préparation des inscriptions de la rentrée suivante.